

**4 Politique**

**Ce qu'il en disent**

Propos recueillis par S. M.  
Akanda/Gabon

• **Hermance Nsourou Mebiame (Plateforme Oser pour l'émergence) :**



**Hermance Nsourou Mebiame.**

"Je voudrais tout d'abord remercier le chef de l'État pour avoir initié le dialogue politique, une rencontre qui permet aux Gabonais de discuter des problèmes touchant à la vie de leur nation. Ceci dit, au cours de ces assises, je me suis attelée à proposer que l'on revienne, en ce qui concerne l'élection du président de la République, à un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. De même, j'ai estimé qu'il fallait revoir à la hausse le nombre des députés et sénateurs afin de tenir compte des nouvelles circonscriptions électorales. Étant entendu que, il serait souhaitable que l'on harmonise le mandat des sénateurs à celui des élus locaux, qui les élisent.

S'agissant du Conseil économique et social (CES), il serait nécessaire de modifier le titre VIII de la Constitution pour tenir compte du pan environnemental dans sa dénomination. Envisager que le poste de président de cette institution soit rotatif, de rallonger la durée des sessions de 6 jours, réviser le décret fixant les indemnités des conseillers en tenant compte de l'évolution du panier de la ménagère. Dans tous les cas, nous souhaitons que notre contribution soit un maillon de la chaîne qui permettra à notre pays de consolider la paix, la cohésion sociale et partant le développement économique, social et culturel de notre pays."

• **Pascaline Ntsaga (SYNAPUGREES) :**  
"Nous, membres du Syndicat national des



**Pascaline Ntsaga (SYNAPUGREES)**

agents permanents des universités gabonaises, de la Recherche et des établissements d'enseignement supérieurs (SYNAPUGREES), avons plusieurs préoccupations. À savoir, les dispositions relatives au règlement des différends au sein et entre les partis politiques, les conditions de création des structures syndicales, leur financement et leur fonctionnement. À ces sujets, nous avons constaté d'une part, le manque de culture en science politique de certains leaders politiques ; et d'autre part, la prolifération des syndicats ou regroupements des syndicats, lesquels exercent cette activité sans toutefois tenir compte des normes. De même que nous constatons la non application des conventions internationales par le gouvernement. Notamment celle sur la liberté syndicale et l'exercice du droit syndical, celle relative au droit d'organisation et de négociation collective, y compris la convention sur les consultations tripartites et le dialogue social. Non sans compter que la majorité des syndicats, aujourd'hui, ne remplit qu'une seule de ses cinq missions. Tout ceci n'est pas sans conséquences. C'est pourquoi nous avons recommandé d'élaborer un nouveau code de bonne conduite à l'endroit de la classe politique nationale, l'applicabilité des normes pour les structures syndicales, la suspension immédiate des subventions aux centrales Syndicales qui n'accomplissent pas entièrement leurs missions. Ainsi que la mise en place d'une commission nationale et permanente du dialogue social."

• **Jean-Claude Boundzanga (personnalité publique non partie prenante) :**  
"Je souhaite interpeller sur la situation administrative d'un agent de l'Etat avant et après un stage. Nous constatons deux types de fonctionnaires. Le premier est celui qui



**Jean-Claude Boundzanga.**

termine ses études supérieures pour être intégré directement en catégorie A1. Le second est celui qui doit toujours passer des concours internes pour accéder à la catégorie supérieure. Malheureusement, pour ce dernier cas, nous avons coutume de voir qu'il passe plus d'une dizaine voire 15 ans après sa titularisation, avant d'avoir accès à ces fameux concours internes. Surtout s'il exerce ses fonctions à l'intérieur du pays où, l'information est généralement étouffée. J'ai personnellement été victime de cette situation. Face à cette situation, l'Etat, à travers le ministère de la Fonction publique devrait donc, à mon avis, faciliter la tâche à ce type de fonctionnaire en organisant, chaque année, des concours internes élargis dans tous les chefs-lieux de province, afin de permettre à tous de bénéficier des reclassements après stage."

• **Martine Oyane Ovono (association AGNOS) :**



**Martine Oyane Ovono (Association AGNOS).**

"Je ne voudrais pas rappeler, ici, que les partis politiques constituent des instances de fonctionnement de régime représentatif. Il s'agit d'un groupement d'hommes et de femmes organisé à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisées, afin d'accéder seul ou en groupe, à l'exercice des fonctions de gouvernement.

C'est pourquoi, nous ne pouvons donc pas nous résoudre à avoir d'un côté la majorité et de l'autre l'opposition. Ceux qui ne sont ni de la majorité, ni de l'opposition, ne sont-ils pas des Gabonais ? Nous avons donc, pour cela, proposé un nouveau statut d'acteurs politiques situé entre ces deux bords politiques. Nous nous proposons de les appeler les Centristes ou les Républicains."

• **Mocktar Thierry Mba (personnalité publique non partie prenante) :**



**Mocktar Thierry Mba.**

"Je voudrais interpeller les compatriotes afin que chacun d'entre nous puisse apporter des contributions qui demain pourront être prises en compte par les décideurs politiques. Le panel 3 est une opportunité qui nous est donnée pour réfléchir en ce qui concerne la modernisation de la vie publique. On constate qu'aujourd'hui, beaucoup de textes législatifs et réglementaires, ainsi que des lois organiques sont devenus caduques. Et d'une manière générale, ce sont lesdites lois qui posent désormais problème au niveau de leur application par rapport au contexte actuel. Aussi voudrais-je dire, en ce qui concerne les propositions, qu'il ne s'agit pas d'en faire de manière séquencée, mais plutôt de manière globale. C'est-à-dire revoir toutes les lois et faire une refondation de ces textes problématiques, afin que demain la société puisse évoluer conformément aux attentes des Gabonais."

**Coulisses**



**Les techniciens en intervention rapide à la salle de presse.**

S. M.  
Akanda/Gabon

• **Un conducteur de Sogatra sanctionné**

L'information court, depuis hier matin, selon quoi, un agent de la Société gabonaise de transport (So-

gatra), conduisant le bus immatriculé N°DU-314-AA B205, aurait été sévèrement sanctionné par sa hiérarchie. L'agent chargé de transporter les participants au dialogue politique, résidants sur la ligne Angondjé-Melen, se serait entêté à déposer ses passagers au carrefour SGA, au



**Vivement que les autres chauffeurs tirent des leçons.**

PK-8. Lésant ainsi tous ceux qui allaient jusqu'à la destination prévue. Plusieurs plaintes seraient remontées jusqu'aux oreilles des responsables de cette entreprise de transport public. Lesquels n'ont pas eu d'autre choix que de le virer.

• **L'incivisme bat son plein**

On ne peut pas dire que l'organisation a échoué en ce qui concerne l'aménagement des coins toilettes. Pourtant, on continue d'enregistrer des actes d'incivisme. Plusieurs participants à ces assises n'hésitant pas à satisfaire



**Par ici les toilettes!**

leurs besoins naturels à l'air libre. Toute chose qui a fini par polluer l'air de tout l'environnement dans cet espace.

• **Attention, le plafond coule !**

Quelques minutes avant l'arrivée du Porte-parole du gouvernement, pour sa

conférence de presse, hier, tous les représentants des médias présents, ont pu constater que des gouttes d'eau suintaient du plafond. Heureusement, des techniciens sont intervenus à temps. C'est dire qu'il y a, peut-être, à refaire, dans cette salle de presse du stade d'Angondjé.